

Compte rendu de la réunion de concertation
Charte de la Vie Nocturne
Vendredi 15 janvier 2016

Présents

Collectif des riverains Ramey/Clignancourt/Muller
Association action Barbès
Etablissement L'attrape cœur
Etablissement Le Claire de Lune
Etablissement le café du Commerce
Etablissement la Chope de Château Rouge
Etablissement le Troquet et l'Annexe
Les Pierrots de la Nuit
Mario Gonzalez, maire adjoint du 18^e en charge de la médiation
Naima Leymarie, chargée de mission en charge de la médiation.

Absent excusé :

Thierry Charlois, Chef de projet sur la Politique de la Nuit, Ville de Paris

Préambule :

Mario Gonzalez, rappelle les difficultés rencontrées lors de la période estivale notamment sur la question des fermetures des devantures et des terrasses. Il rappelle également les rendez-vous pris avec les gérants d'établissements entre Octobre et décembre afin de trouver des propositions satisfaisantes à faire lors de cette réunion de concertation, et prend également note de la proposition faite par les riverains.

Proposition 1 :

- fermeture des devantures toute la semaine à 21h
- fermeture des terrasses du mardi au samedi à 1h du matin et le dimanche et lundi à minuit

Proposition 2 :

- Fermeture des devantures : toute la semaine 22h30 (comme indiqué dans la charte)
- Fermeture des terrasses : 22h les dimanches et lundis / 00h les mardis, mercredis, jeudis
02h les vendredis et samedis

Avant le tour de table qui a permis à chacun de s'exprimer sur ces propositions, M. Gonzalez précise néanmoins que si un accord est trouvé sur l'une de ces propositions, un avenant sera établi mais que cela ne remet absolument pas en questions les autres engagements énumérés dans la charte et que cet avenant sera rédigé uniquement sur les horaires de fermetures des terrasses et des devantures. Il ajoute, que suite à la réunion de concertation du mois d'octobre en présence de Mme Gabelotaud, Maire Adjointe du 18^e chargée des commerces, les demandes de renouvellement de terrasses seront effectives tous les 3 mois pour toute l'année 2016, avec possibilité d'émettre un avis défavorable à tout renouvellement pour non respect avéré de la charte.

Le tour de table :

L'ensemble des riverains n'ont pas d'opposition sur la première proposition, ils souhaitent simplement que la charte de la vie nocturne soit respectée dans son ensemble.

Les gérants d'établissements sont d'accord également sur la première proposition excepté le Claire de Lune qui n'a pas de terrasse et pour qui la proposition 1 obligerait la fermeture de sa devanture tous les soirs à 21h et ce en plein service (ce qui pose un problème de juste équilibre entre les commerçants signataires, mais également au vu de la vétusté de sa devanture peu maniable et lourde). Il a donc été acté par l'ensemble des participants que le Claire de Lune et seulement cet établissement pourra fermer sa devanture tous les soirs à 23h30 en période estivale. Par ailleurs la gérante de l'établissement l'Attrape cœur précise que depuis peu elle a embauché un Chuteur pour les week-ends.

Les actions qu'il reste à mener :

- Formation des chuteurs avec la collaboration des Pierrots de la nuit
- Mise en place d'un carnet de correspondance dans les établissements à destination des riverains
- Mise en place de la liste des coordonnées téléphoniques des établissements à remettre au collectif des riverains
- Mise en place des nouveaux outils de communication pour l'année 2016.